

BILAN DES NAO 2024

Les réunions NAO se sont achevées la semaine dernière. Pour nous, les augmentations collectives ne suffisent toujours pas à compenser l'inflation accumulée depuis 4 ans, mais quelques avancées sont à saluer.

Voici les mesures principales:

Nous avons obtenu les augmentations collectives suivantes : **4% pour les salarié.e.s avec un salaire annuel fixe de base brut de moins de 30k, 3,2% pour les salaires entre 30 et 35k, 2,8% pour les salaires entre 35 et 40k, 2,5% pour les salaires entre 40 et 45k, 2,25% pour les salaires entre 45 et 47,5k, 2% pour les salaires entre 47,5k et 50k.**

Pour la première fois, ces augmentations collectives seront **ouvertes aux journalistes qui seraient dans leur 3e CDDU de saison** -ce n'est pas totalement satisfaisant mais c'est un début-. Toutes les primes, collectives et individuelles seront versées avec la paie de juin 2024.

Nous saluons **la création d'un "congé endométriose"**: l'octroi de 6 jours d'absences rémunérés pour les salariées souffrant d'endométriose (12 jours en cas de handicap). C'est une réelle avancée significative pour le SNJ et la CGT qui se battent depuis plusieurs années sur les conditions de travail et d'évolution des femmes.

L'enveloppe égalité professionnelle visant à réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes s'élève à 60.000 euros.

La direction a également accepté **l'extension d'une prime d'ancienneté pour l'ensemble des salariés ETAM** qui ne pouvaient y prétendre jusque-là.

Le montant du ticket restaurant passe de **9,50 à 10,50 euros** (5,75 euros part employeur / 4,75 euros part salarié). La direction augmente la participation "denrée" de la cantine de 26 centimes.

Une grille de minima de salaire pour les régions a été établie. Les grilles de minima ont toutes été revalorisées de **1,5%**, excepté la grille de minima des journalistes de NextInteractive (**+3%**) ainsi que celle des techniciens de régie finale et celle des techniciens d'exploitation du trafic (**+3%**). Les minima des standardistes et de coordinateurs de standard de RMC ont été également revalorisés.

L'entreprise maintient sa participation à l'achat de vélo, (50% du prix, plafonné à 900 euros pour un VAE, et 50% du prix, plafonné à 300 euros pour un vélo mécanique). **La suspension du financement des transports en commun sera de 6 mois (au lieu de 12 jusqu'ici).**

L'entreprise a également accepté notre revendication d'instaurer un congé de bénévolat de deux jours par an et l'octroi d'une prime liée à l'obtention d'une médaille d'honneur du travail.

L'indemnité de télétravail passe de 100 à 150 euros annuels pour un jour par semaine et de 150 à 200 euros pour deux jours.